Appel à Action / Non à la révocation du statut de résident de Jérusalem de Salah Hamouri ! Stop à l'acharnement !

Voilà 20 ans qu'Israël s'acharne contre Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, avocat, défenseurs des droits humains.

Ce lundi 18 octobre, il s'est vu notifier la révocation de son statut de résident de Jérusalem. Il ne lui reste qu'une toute dernière possibilité d'appel sous 30 jours.

C'est maintenant en vertu d'une loi inique qu'Israël projette d'expulser Salah Hamouri. Les Palestiniens de Jérusalem sont soumis par Israël au statut précaire de résident et Israël entend leur imposer un devoir d'allégeance. C'est pour défaut d'allégeance qu'Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Salah Hamouri, premier pas vers son expulsion de sa terre natale. Ceci dans le cadre de la politique israélienne de nettoyage ethnique de Jérusalem depuis plus de 70 ans.

Comment la France peut-elle accepter que l'un de ses ressortissants soit ainsi soumis à de tels actes inhumains, à des violations constantes de ses droits élémentaires ?

Elle sait parfaitement se faire entendre quand elle en a la volonté, on l'a vu à de nombreuses reprises. Il est temps de le faire avec Israël.

Il est de la responsabilité du Président de la République de protéger tous les citoyens français où qu'ils se trouvent. Dans le cas de Salah Hamouri, il est de son devoir de s'exprimer publiquement, d'affirmer qu'il ne laissera pas les droits élémentaires d'un citoyen français bafoués, de mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour faire cesser ce harcèlement de 20 années.

Salah doit pouvoir vivre à Jérusalem avec sa femme et ses enfants, c'est son droit le plus élémentaire. Le Comité de soutien à Salah Hamouri, l'Association France Palestine Solidarité et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine appellent toutes celles et tous ceux qui sont épris de justice à interpeller le Président de la République.

PETITION A SIGNER : https://www.change.org/p/emmanuel-macron-le-gouvernement-isra%C3%A9lien-s-acharne-sur-salah-hamouri-la-france-doit-agir

ECRIRE A Mr MACRON : https://www.france-palestine.org/Appel-a-Action-Non-a-la-revocation-du-statut-de-resident-de-Jerusalem-de-Salah

Israel désigne comme « terroristes » six organisations palestiniennes de défense des Droits Humains

Un nouveau pas vers l'inexprimable vient d'être franchi par le gouvernement israélien.

Dans un communiqué du 22 octobre 2021 il déclare « terroristes » six organisations palestiniennes de défense des Droits Humains. Les forces israéliennes d'occupation justifient ainsi la fermeture de leurs locaux, la saisie de leur matériel, leur interdisent toute activité, arrêtent leurs membres, et font pression sur leurs soutiens internationaux.

Ce sont des organisations de grande envergure et internationalement reconnues :

- **Addameer**, association de défense des droits des prisonniers politiques.
- **Al Haq**, membre de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.
- **DCI-P**, Defence for Children International – Palestine, pour les Droits de l'Enfant.
- **Union des Comités du Travail Agricole** (UAWC), en Cisjordanie et à Gaza, pour une vie décente aux Palestiniens vivant sur leurs terres occupées.
- **Union des Comités de Femmes Palestiniennes**, pour l'émancipation des femmes.
- **Centre Bisan** pour la recherche et le développement, pour la construction d'une société civile démocratique, active et influente.

Déjà en 2018, les autorités israéliennes avaient publié une liste noire d'organisations étrangères défendant les Droits de l'Homme. Avec le communiqué du 22 octobre 2021, la boucle est bouclée.

Le gouvernement israélien veut empêcher par tous les moyens le travail légitime de dénonciation et de documentation de l'**apartheid** et des violations des Droits Humains perpétrées dans les Territoires occupés de Cisjordanie, à Jérusalem Est et dans la bande de Gaza (modification démographique par persécution de la population sous occupation : crimes d'**apartheid** ; transfert forcé de population par l'implantation de colons israéliens ; appropriation, destruction et pillage des propriétés palestiniennes ; assassinats de nombreux Palestiniens).
Toutes ces preuves démontrent que les civils paient le prix fort face à l'impunité d'Israël qui perdure.

Nombre de militants membres de l'une de ces organisations ont fait l'objet d'arrestations et passé plusieurs mois -voire années- en détention administrative dans les geôles israéliennes.

Ces 6 organisations ont largement contribué à l'ouverture d'une enquête par la Cour Pénale Internationale (CPI) sur les **crimes de guerre** -voire contre l'humanité- commis par l'Etat d'Israël dans les territoires palestiniens.

Le caractère extrêmement grave de la décision qui vient d'être prise est souligné par l'ONG israélienne de défense des Droits Humains B'Tselem, qui a déclaré que ce type de décision caractérise les **régimes totalitaires**. Al Haq et B'Tselem ont reçu, conjointement, en décembre 2018, le prix des Droits de l'Homme de la République française.

Il ne suffit pas de faire semblant ! Il faut agir vite et fort contre cette nouvelle offensive de l'État d'Israël contre la société civile palestinienne !

Les organisations palestiniennes de défense des Droits Humains doivent être protégées afin de pouvoir accomplir leur mission, et résister aux crimes de la colonisation, de l'occupation et de l'apartheid.

Exigeons du gouvernement français le rappel de son ambassadeur en Israël, et la suspension de tout programme économique ou militaire avec Israël, en France comme en Europe.

Développons un large mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS), jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit international et les droits humains.

Ne pas jeter sur la voie publique